

Comité PECO du CCBE

Délégué : Bernard Chambel
Experts : Marc Jobert, Thomas Mutter

BILAN 2006	PERSPECTIVES 2007
<ul style="list-style-type: none"> ○ Recrutement par le CCBE d'un lobbyiste, Andrew Johnson chargé de chercher des financements européens et d'élaborer un rapport de stratégie pour la création au niveau européen d'un système équivalent au ABA CEELI (Barreau américain pour les pays de l'est). 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Séminaire à Istanbul (Turquie) le 22 juin 2006 sur le thème « Démocratie, Droit et Terrorisme » 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration de projets de partenariat avec la Moldavie (Cf. Fiche du Groupe de travail sur la Moldavie). 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place des projets de partenariats avec la Moldavie (Cf. Fiche du Groupe de travail sur la Moldavie)
<ul style="list-style-type: none"> ○ Echanges entre le CCBE et les autorités Ukrainiennes (organisation d'une table ronde le 12 septembre 2006 en Ukraine). 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'un groupe de travail sur l'Ukraine pour aider les autorités ukrainiennes à l'élaboration d'un projet de réglementation de ses barreaux : sollicitation de trois experts dont Marc Jobert.
<ul style="list-style-type: none"> ○ Tentatives de contact avec l'association des Barreaux de Biélorussie. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuite du suivi des développements relatifs à la profession en Biélorussie et des tentatives de contacts avec les autorités du pays.
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Constitution d'une liste de réserve d'experts que le Comité pourra solliciter dans le cadre de ses travaux.
<ul style="list-style-type: none"> ○ Idée validée de la création d'une Fondation européenne pour la promotion du droit européen 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'un groupe de travail pour la Fondation européenne chargé de définir les étapes, à élaborer les statuts et les budgets nécessaires.
<ul style="list-style-type: none"> ○ Adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie en qualité de membres effectifs du CCBE 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Adhésion du Monténégro et de la Serbie en qualité de membres observateurs du CCBE 	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Invitation permanente lancée au Conseil de l'Europe à participer aux réunions du Comité PECO
<p>Date du prochain comité : 15 février 2007 à Vienne</p>	

Comité PECO – Président Rupert Wolff - Marc Jobert , expert – Michel Benichou, chef de Délégation – Mélanie Ceppe, DBF

Après un premier point sur les conclusions du groupe de travail **Moldavie**, un rapport sur la situation des Barreaux en Ukraine a été présenté par Monsieur Rupert D'Cruz. La principale conclusion est qu'il n'existe pas de barreaux unifiés dans ce pays.

Monsieur D'Cruz suggère de créer un groupe de travail pour l'**Ukraine**. Le président du Comité PECO propose d'améliorer les contacts avec les représentants ukrainiens et d'aider le Barreau ukrainien à l'élaboration d'un projet de loi unifié pour les Barreaux.

La représentante du Conseil de l'Europe, Madame Veronika Kotek, précise qu'un projet de programme du Conseil concernant le système judiciaire ukrainien est actuellement en cours mais qu'il n'inclut pas les avocats. Des négociations se déroulent avec la Commission européenne afin d'établir un programme spécifique pour les avocats.

Le Président du Comité, Monsieur Rupert Wolff, a invité la représentante du Conseil de l'Europe à prendre en compte les travaux du CCBE et les résultats de cette réunion afin d'établir un dialogue entre les deux institutions. A cette occasion, Peter Köves, Vice Président du CCBE a reproché au Conseil de l'Europe son attitude « interventionniste non concertée ».

Concernant la **Biélorussie**, le CCBE essaie d'instaurer en vain un dialogue avec les Barreaux. Seule une avocate biélorusse spécialisée en Droits de l'Homme a fourni des informations sur la situation des professions juridiques dans ce pays. L'association des Barreaux de Biélorussie est une ONG sans transparence établie par un décret présidentiel. L'accès la profession d'avocat est contrôlé par le ministère de la justice. Le CCBE a décidé de suivre les développements de ce pays et de continuer à dialoguer avec les autorités biélorusses.

Le Président du Comité souhaite élaborer avec l'aide des membres une liste d'experts à laquelle il pourra être recouru en cas de besoin.

Par ailleurs, Le Président a accueilli favorablement les candidatures de membres du CCBE de la **Roumanie**, de la **Bulgarie** et de la **Serbie et Monténégro** soumises à la Session plénière du CCBE des 24 et 25 novembre 2006.

Concernant la création d'une fondation européenne pour la promotion du droit européen, un groupe de travail sera chargé de définir les étapes nécessaires pour la mise en place de ce projet ainsi que d'élaborer les projets de statuts et de budgets.

Le prochain Comité PECO se réunira le 15 février 2007 à Vienne à l'occasion du prochain Comité permanent.